

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE BUSINESS IMMO

Article 1 - Objet et champ d'application

Toute commande de produits implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions particulières de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat, sauf accord dérogatoire exprès et préalable de notre société.

Les présentes conditions particulières de vente s'appliquent à tous les abonnements (listés sis après) et ventes au numéro édités périodiquement par Business Immo sauf accord spécifique préalable à la commande convenu par écrit entre les parties.

En conséquence, la passation d'une commande par un client emporte l'adhésion sans réserve, de ce dernier, aux présentes conditions particulières de vente.

La société Business Immo édite périodiquement :

- ❖ Le magazine Business Immo (dix (10) numéros /an)
- ❖ Les Hors-Séries (habituellement quatre (4) numéros /an)
- ❖ La revue « études foncières » (quatre (4) numéros /an)

Pour la vente, la société Business Immo propose diverses offres :

- Au numéro pour :
 - Le magazine Business Immo (en version papier et digitale) et /ou,
 - Le Hors-Série (en version papier) et /ou,
 - Les archives (en version électronique) et/ou,
 - La revue « études foncières » (en version papier).
- Une formule d'abonnement dite « *Premium* » comprenant l'ensemble :
 - Des magazines Business Immo (en version papier et digitale) et,
 - Des Hors-Séries (en version papier et digitale) et,
 - De la revue « études foncières (en version papier et digitale) et,
 - D'un accès à toutes les rubriques du site Internet : www.businessimmo.com (archives, transactions, annuaire, études,...) et,
 - Des remises de quinze pourcent (15 %) sur les formations, les conférences et la location de fichiers (remises valable pour une personne par abonnement).
- Une formule d'abonnement dite « *Digitale* » comprenant l'ensemble :
 - Des magazines Business Immo (en version digitale uniquement) et,
D'un accès à toutes les rubriques du site Internet : www.businessimmo.com (archives à l'exception des articles « BI Premium », transactions, annuaire, études,...).
- Une formule d'abonnement dite « *Etudes Foncières* » comprenant l'ensemble :
 - Des revues « études foncières » (en version papier uniquement) et,
 - D'un magazine Business Immo spécial Territoires (en version papier uniquement).

Les tarifs appliqués par Business Immo pour les ventes de produits éditoriaux sont :

PRODUITS	PRIX
Le magazine Business Immo (version papier) au numéro	47.99 € HT
Le magazine Business Immo (version digitale) au numéro	28.40 € HT
Le Hors-Série (version papier) au numéro	84.36 € HT
La revue « études foncières » (version papier) au numéro	31.28 € HT
L'archive au numéro	3.00 € HT
Pack de 10 archives	22.50 € HT
Pack de 20 archives	30.00 € HT
Premium (abonnement)	1 587.00 € HT
Digitale (abonnement)	1 180.00 € HT
Etudes Foncières (abonnement)	125.12 € HT

Article 2 - Commandes

Par commande, il faut entendre tout ordre (email, devis ou bon de commande) portant sur les produits figurant sur les tarifs (visés à l'article 1^{er} supra) accompagné ou non du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande.

Dès réception de la commande, celle-ci présente un caractère irrévocable.

Les commandes transmises à la société Business Immo sont irrévocables pour le client, sauf acceptation écrite de notre part.

Article 3 - Durée d'Abonnement

L'Abonnement entre en vigueur :

- pour les produits physiques, un (1) mois après la validation par la société Business Immo de la souscription de l'Abonnement ;
- pour les produits disponibles en version électronique, dans les quarante-huit (48) heures suivant la validation de la souscription par la société Business Immo.

Sauf indication contraire spécifiée dans l'Offre, il est conclu pour une période initiale d'Abonnement de douze (12) mois à compter de la date de souscription.

Article 4 - Livraison des produits et des bases accessibles via le web

4.1 Livraison des produits :

Pour les Achats et les Abonnements incluant la livraison d'un ou plusieurs produit(s), le délai de livraison des produits en France métropolitaine est en moyenne, compte tenu des délais d'acheminement, de 10 jours ouvrés à compter de la validation de l'Achat.

Pour toute livraison hors France métropolitaine, il convient de contacter la société Business Immo pour connaître le délai de livraison.

La livraison est considérée comme effective à compter de la date de première présentation des produits commandés par le Client à l'adresse indiquée lors de la commande.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE BUSINESS IMMO

4.2 Livraison des bases accessibles via Internet :

Pour les bases accessibles via Internet, la société Business Immo communique par e-mail au Client, dans les quarante-huit (48) heures ouvrées à compter de la validation par la société Business Immo de la souscription de l'Abonnement, les identifiants lui permettant de consulter la base.

Article 5 - Evolution des produits et/ou services

En cas d'évolution ou de suppression du produit ou du service objet de l'Abonnement et sauf décision contraire du Client communiquée à la société Business Immo (à l'adresse suivante : *BUSINESS IMMO, A l'attention de Madame Eve Montanari, 24 Rue du Sentier, 75002 Paris*), l'Abonnement du Client est automatiquement migré vers le nouveau produit ou service ou, le cas échéant, vers le produit ou service le plus proche dans la même thématique.

Article 6 - Paiement comptant et pénalités

Sous réserve d'une réglementation particulière d'ordre public, **les factures sont payables à réception**, par chèque bancaire, virement bancaire ou mandat administratif.

Tout retard de paiement entrainera de plein droit :

- **le paiement de pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt légal majoré de dix (10) points commencent à courir le jour suivant la date de règlement.** Elles sont exigibles de plein droit sans qu'un quelconque appel ou une quelconque mise en demeure préalable ne soient nécessaires. Tout retard de paiement entraine la suspension des ordres passés par le client, l'exigibilité de toutes sommes échues et à échoir y compris les frais de procédure ;
- **le paiement d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de quarante (40) Euros HT.** Dans le cas où les frais de recouvrement exposés seraient supérieurs à ce montant, la société Business Immo pourra demander une indemnisation complémentaire, sur justification.

A défaut de paiement dans le délai de trente (30) jours à compter de la réception de la facture et nonobstant les mesures de recouvrement qui pourraient être mises en œuvre, la société Business Immo pourra par ailleurs prononcer l'exigibilité de toutes les sommes dues par le Client, y compris le montant de l'Abonnement restant à courir jusqu'à la fin de la période d'Abonnement, sans préjudice de la faculté de résilier l'Abonnement conformément à l'article « Résiliation ».

Dans le cas où un client passe une commande à la société Business Immo, sans avoir procédé au paiement de la (des) commande(s) précédente(s), la société Business Immo pourra refuser d'honorer la commande et de livrer la marchandise concernée, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité.

Article 7- Résiliation

En cas de manquement de l'une des Parties à l'une quelconque de ses obligations, et sauf cas de force majeure, l'autre Partie pourra la mettre en demeure de respecter ses engagements par tout moyen avec mention expresse de son intention de mettre fin au Contrat si ces engagements n'étaient pas respectés.

A défaut pour la Partie fautive d'avoir apporté un remède à son manquement dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de première présentation de ladite mise en demeure, l'autre Partie pourra mettre fin au Contrat de plein droit et par tous moyens et notamment procéder à la

suspension de toutes les bases accessibles aux termes de l'abonnement du Client via Internet ainsi que les applications mobiles.

A l'issue de la période initiale, l'Abonnement se renouvelle tacitement par périodes successives de douze (12) mois, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des Parties notifiée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception au plus tard deux (2) mois avant l'échéance de la période initiale ou de chaque période de renouvellement.

Par ailleurs, la société Business Immo se réserve le droit d'interrompre et de résilier un Abonnement et son accès Internet sans préavis ni indemnité dans les cas suivants:

- Violation par le Client ou l'un de ses Utilisateurs autorisés des droits concédés au titre de l'Abonnement ;
- Usage du Site pouvant porter préjudice à un tiers ou qui serait contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs ;
- Acte de piratage ou tentative d'utilisation illicite des informations circulant sur le réseau.

Article 8 - Litiges

Toute réclamation doit être effectuée par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans la semaine suivant toute commande, à l'adresse suivante : *BUSINESS IMMO, A l'attention de Madame Eve Montanari, 24 Rue du Sentier, 75002 Paris.*

Article 9 - Attribution de compétence

La Relation entre l'Editeur et le Client est régie par les présentes conditions générales qui seront, pour toute question liée à leur interprétation ou à leur exécution, soumises au droit français. En cas de divergence d'appréciation des obligations de chacune des parties aux présentes conditions générales, l'Editeur et le Client conviennent de soumettre préalablement leur différend au règlement de médiation du Centre De Médiation Et d'Arbitrage de Paris.

Sauf disposition d'ordre public contraire, les tribunaux de Paris sont seuls compétents, même en cas d'appel en garantie, de pluralité de défendeurs, demande incidente ou procédure d'urgence pour connaître d'un différend qui n'aurait pas trouvé d'issue médiée.